

REGLEMENT DE LA RANDONNEE PEDESTRE L'ESGRIFI 2019

1- Présentation :

Pour la première édition, les organisateurs de l'Esgrifi en Marche et Marche Nordique vous proposent :

- un parcours de 8 km
- un parcours de 13 km

Le départ se fera à 9h30 du lac de Payolle à côté du restaurant l'Arcoch et les 2 parcours se termineront au même endroit.

2 – Conditions générales

L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de plus de 18ans au jour de l'épreuve, pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est obligatoire, licenciée ou non.

Tous les participants s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non respect du règlement, surtout dans le non respect du code de la route ou d'autrui.

Les horaires de départ pourront être modifiés en fonction des conditions météorologiques.

3 – Conditions d'admission des marcheurs

a - Dates:

- Ouverture : le 1 mai 2019
- Clôture : le 22 septembre 2019

b - Constitution du dossier d'inscription:

- Inscription avec le formulaire situé sur notre site : www.salamandres65.fr dans la rubrique «inscription » et signature du règlement (voir l'imprimé ci-dessous)
- Paiement sur le site, par virement sécurisé, ou par chèque à l'ordre de : « UAL marche nordique »
Envoyer dans ce cas la fiche d'inscription et le chèque à l'adresse :
UAL Marche Nordique l'Esgrifi
5 rue des jardins de Bigorre
65310 Laloubère
- Fournir une licence sportive ou un certificat médical ou signer une décharge au moment de la remise des dossards. (la veille au stade de Laloubère 65310 de 14h à 18 h ou le jour même sur le site du départ à partir de 8h30)

14 SECURITE

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

15 POSTE DE CONTROLE ET ZONE DE RAVITAILLEMENT

Une zone de contrôle et de ravitaillement commune aux 2 parcours est mise en place (voir sur le plan) avec boisson et/ou nourritures à consommer sur place.

ABANDON

Si un marcheur décide d'abandonner, il doit alors prévenir les responsables de la manifestation. (par tél ou par SMS au n° spécial indiqué au moment de la remise de dossard).

MODIFICATIONS DU PARCOURS / ANNULATION DE LA MANIFESTATION

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, la manifestation est annulée.

L'annulation, le report ou la modification de la manifestation n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

23 ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : nous conseillons à chaque marcheur d'être en possession d'une assurance individuelle accident pour la marche et sur tous chemins de randonnée pédestre.

DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à la marche nordique, chaque marcheur autorise expressément les organisateurs de l'Esgripi (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image.

32 CNIL

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à la Marche Nordique de l'Esgripi (inscription). Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association « UAL marche nordique ». Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'association « UAL marche nordique ».

Je soussigné :certifie avoir pris
connaissance du règlement de la marche l'Esgripi

A le

Signature du participant